C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3982-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2017
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Demanderesses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Me Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 18 août 2016

1 - Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3982-2016 (Investissements 2017 d'Hydro-Québec Trans Énergie, ci-après « HQT »).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Me Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* traiteront des sujets suivants dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

- **La Stratégie de gestion de la pérennité des actifs et ses enjeux méthodologiques. Les problématiques particulières de l'attribution des cotes de risque de certaines catégories d'équipements (disjoncteurs, transformateurs, etc.) :**

  Une partie importante de la preuve et de l'argumentation de SÉ-AQLPA portera sur la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs, dont HWT présente le bilan au présent dossier.

  HQT en présente un bilan optimiste. SÉ-AQLPA l'examineront de façon critique et proposeront des pistes d'amélioration de cette Stratégie.

  Au cours des dernières années, SÉ-AQLPA ont en effet identifié une série d'aspects problématiques quant à cette Stratégie. L'examen de ces aspects a été reporté au présent dossier puisqu'à l'époque, HQT n'avait pas encore déposé le présent Bilan.

  En premier lieu, nous avions déjà exprimé des critiques quant à l'évaluation des cotes de probabilité de risques et des cotes de conséquences de risques quant à divers équipements où ces cotes nous apparaissaient sous-évaluées. De façon spécifique, nous avions exprimé l'opinion que, pour les disjoncteurs, à la fois la probabilité du risque était sous-évaluée et les conséquences du risque l'étaient également. Regrettablement, la nécessité subite de remplacer un grand nombre de disjoncteurs PK8 vient confirmer notre appréhension. Il ne nous apparaît par ailleurs anormal que, même après que cette nécessité soit devenue connue (et que soient connus la probabilité plus élevée de risque et les conséquences plus élevées de celui-ci), les matrices de risques ne permettent toujours pas, par elles-mêmes, de déclencher un besoin de remplacement, de sorte que le Transporteur doive recourir à la catégorie du Respect des exigences pour générer ce besoin de remplacement.

  Il nous semble que la situation des disjoncteurs PK8 devrait permettre d'entreprendre une réévaluation critique de la manière dont les cotes sont attribuées afin de bonifier la méthodologie.

Nous constatons également (notamment du dossier R-3981-2016) qu'un grand nombre de transformateurs a également besoin d'être remplacé.

Le besoin de remplacement en grand nombre de disjoncteurs et de transformateurs a, comme point commun, le fait qu'une grande part de ceux sont situés sur le réseau Bulk. Lors de représentations des années antérieures, nous avions envisagé de moduler l'évaluation des risques de manière distincte selon que des équipements soient situés ou non sur le réseau Bulk. La situation actuelle des disjoncteurs et transformateurs en cours de remplacement

Comme autre élément également dans le réexamen de la méthodologie d'attribution de cotes de risque, nous évaluerons également si le risque de sécurité, si le risque environnemental et le risque de fiabilité se voient attribuer des valeurs de risque suffisantes, d'autres éléments que nous avions antérieurement soulevés. Nous nous assurerons notamment que la méthodologie d'attribution des cotes de risque environnemental évite le report intergénérationnel des investissements requis.

À l'issue de cet examen de la Stratégie de pérennité des actifs, nous espérons pouvoir fournir à la Régie une analyse et des recommandations que celle-ci pourra utiliser dans sa décision à intervenir, afin d'amener à l'amélioration de cette Stratégie.

- **Les interactions entre l'insuffisance des budgets d'entretien préventif (que le Transporteur soulève au dossier R-3981-2016) et la Stratégie de pérennité :**

  Nous examinerons l'effet de l'insuffisance des budgets d'entretien préventif (que le Transporteur soulève au dossier R-3981-2016) tant sur l'attribution des cotes de risque des divers équipements selon la Stratégie de pérennité que sur la capacité du Transporteur de la mettre en œuvre. Nous formulerons des recommandations à cet égard.

- **Les budgets 2017 et la problématique passée de la sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs :**

  SÉ-AQLPA avaient déjà soulevé, au cours des années précédentes, la problématique posée par la sous-réalisation des budgets d'investissements en maintien des actifs.

  Nous examinerons au présent dossier la suffisance des investissements prévus en 2017 pour le maintien des actifs et tenteront d'identifier les causes de la sous-réalisation des budgets des années passées, afin d'amener des solutions pour l'avenir.

  La sous-réalisation systémique des budgets d'investissement pose l'enjeu de cette pérennité elle-même et de l'utilité du processus décisionnel fondé sur les matrices de risque, de même que l'enjeu du respect de la stratégie et l'enjeu du respect des décisions de la Régie visant à assurer les investissements requis pour appliquer cette stratégie de pérennité.

  SÉ et AQLPA, en tant qu'organismes environnementaux, sont particulièrement préoccupés par le risque qu'il y ait report intergénérationnel des investissements nécessaires en pérennité, ce qui pose un enjeu d'équité entre les générations à la fois quant aux coûts de maintien des actifs et quant au fait que des générations de clients à venir auront à subir un accroissement du risque de défaillance (en sus dû au fait que la stratégie de pérennité existante, même si elle était réalisée, prévoirait déjà un fort accroissement du risque de défaillance au cours des quelques 10 prochaines années).

- **Tout autre sujet qui pourrait émaner de la preuve de HQT et des autres participants ou de préoccupations exprimées par la Régie, et soulevant des questions environnementales et de développement durable.**

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* soumettront une preuve écrite ainsi qu'une argumentation telles qu'énoncées ci-dessus à la section 4.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Avec la présente, elles déposent un budget prévisionnel à cet effet.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 18 août 2016

Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE
LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments régulatoires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les

perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, *"Notre avenir à tous".* Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments régulatoires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'*AQLPA* et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que *"S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable."* (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que *"S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie"* (p. 7).